

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REFORME ET MISE A LA DECHETTERIE D'UNE
CAFETIERE

Direction Ressources – Finances
NM / ABO
N° 2020-D-303

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la réforme et la mise à la déchetterie d'une cafetière, dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

-1 cafetière DELONGHI ROBOT ECA 36M

- Date d'achat : 11/12/2015
- Valeur d'achat : 599 €
- Durée amortissement : 10 ans
- Valeur nette comptable au 31/12/2020 : 299,50 €

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/10/2020**
Publié ou notifié,
Le **12/10/2020**